

La Tribune

des services publics

n° 385 - Décembre 2020

FO

Dossiers

Elections CNRACL 2021

**Liberté d'expression des syndicats :
un principe toujours à défendre**

Didier BIRIG

secrétaire général
de la Fédération FO SPS



Elle est là !!

Certains l'annonçaient, d'autres la présentaient comme peu probable voire impossible, et pourtant elle est bien là !! La 2^{ème} vague de la COVID s'apparente plus à une déferlante avec des différences notables sur les populations et les régions touchées, ainsi que sur son intensité en comparaison avec le mois de mars.

Même si les services hospitaliers ont pu l'aborder avec le retour d'expérience du printemps dernier, de nombreux problèmes, dont le manque de lits et de personnel, ont une nouvelle fois plongé les personnels hospitaliers dans une grande détresse.

Parallèlement, nombre de nos revendications ne sont toujours pas satisfaites, notamment l'abrogation de la journée de carence, la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies liées à la COVID 19, etc.

Alors que l'ensemble des agents de tous les versants de la Fonction Publique ont permis activement d'éviter le chaos à ce moment particulier de notre histoire, ils méritent une toute autre reconnaissance !

Malgré la Loi d'Urgence, le confinement, ou le couvre-feu, Force Ouvrière ne se laissera pas bâillonner. FO continue d'être à l'offensive face à l'injustice d'un gouvernement qui tergiverse sur l'application de toutes les mesures du Ségur au secteur social et médico-social dans les 3 versants de la Fonction Publique.

Plus que jamais, nos revendications doivent prendre force et vigueur derrière notre Fédération, l'UIAFP et la Confédération FO. Des combats restent à mener, nous y sommes prêts !

<i>Editorial</i>	3
Didier BIRIG	
<i>Editorial</i>	4
Yves VEYRIER	
<i>Le mot du Secrétaire</i>	5
Dominique REGNIER	
<i>Elections CNRACL 2021</i>	6
<i>Vos droits</i>	10
Une commission nationale médico-sociale et ASSFAM est née	
<i>Dossier</i>	13
Liberté d'expression des syndicats : un principe toujours à défendre	
<i>Transposition du Ségur dans la FPT</i>	18
Les oubliés du Ségur	
<i>Dans vos régions</i>	20
Languedoc	
Roussillon : coup de chapeau à Montpellier	
p. 21 : Rhône-Alpes :	
13 ^e congrès du GD 73	
p. 22 : Pays de la Loire :	
mobilisation réussie à Champtoceaux	
<i>Vos droits</i>	23
Agents contractuels : une déci- sion administrative qui change tout	
<i>Les Unions : Eaux</i>	25
p. 26 : services funéraires	
p. 27 : OPH	
p. 28 : police municipale	
p. 29 : sapeurs-pompiers	
<i>Qui es-tu ?</i>	30
Laurent MATEU	

Fédération des personnels des services publics et des services de santé
Force Ouvrière 153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.
org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral
Impression : GROUPE DROUIN IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
Cristal - 63170 AUBIERES - Diffusion : sarl d'édition de la Tribune des
Services Publics - N° commission paritaire 0921 S 06335 - ISSN N° 2646-4101
4^{ème} trimestre 2020



Yves VEYRIER

*secrétaire général
de la Confédération FO*

Extension du domaine du Ségur

Le 5 novembre dernier, quatre fédérations FO (FGF-FO, FO-Action-sociale-FO Santé privée, FO-Défense) avec le soutien de la confédération appelaient à la grève et à des actions, pour revendiquer l'application des avancées du Ségur de la santé à tous les agents et salariés du secteur social et médico-social.

Diverses formes d'action de protestation (assemblées générales, pétitions, délégations auprès de la préfecture et d'employeurs, rassemblements...) ont eu lieu dans de nombreux établissements sur le territoire.

Si l'accord du Ségur de la Santé, signé notamment par FO, fait encore l'objet de négociations dans le cadre de son suivi, a d'ores et déjà apporté une augmentation salariale de 183€ pour les personnels hospitaliers et les agents territoriaux travaillant dans les Ehpad, certains personnels de santé du secteur social et médico-social public, mais aussi les agents de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale et du secteur social privé à but non lucratif ou encore les personnels des services de santé et médico-sociaux de la Fonction Publique de l'État sont exclus de cet accord.

C'est pourquoi FO demande à ce qu'ils en bénéficient à leur tour.

Les quatre fédérations qui avaient organisé cette mobilisation se sont félicitées de sa réussite. Des milliers d'agents et de salariés ont répondu à l'appel sur l'ensemble du territoire. Cette journée d'actions a permis d'obtenir un contact avec le cabinet du Premier ministre. Une délégation FO a été reçue le 10 novembre. une réflexion interne est engagée, pour prendre en compte les personnels oubliés du Ségur mais à ce stade, rien n'est encore définitivement arbitré.

C'est un premier pas mais les attentes des personnels sont fortes. FO continue de porter ses revendications dans l'intérêt de tous les personnels. FO ne manque pas une occasion de rappeler l'urgence de la situation et les nécessaires besoins d'une égalité de traitement entre les personnels faisant les mêmes missions ou métiers.

L'action syndicale n'est pas confinée. Nous restons particulièrement vigilants et mobilisés pour défendre les droits et conquérir de nouvelles avancées sociales.

Protégez-vous !

Dominique REGNIER

Bien plus qu'une simple transposition du Ségur...

Depuis des semaines nous sommes suspendus à l'actualité de la crise sanitaire. Confinement, déconfinement, gestes barrières, ASA, prime COVID, reconfinement... rythme au quotidien la vie des agents publics qui assurent la continuité du service avec des conditions de travail difficiles.

Nous devons, également, nous adapter pour conduire notre action syndicale indispensable pour accompagner et défendre les agents de la FPT, qui, plus que jamais sont menacés en cette période. La vigilance est de rigueur pour faire respecter les droits.

Au nom du bureau fédéral et à ce titre, je tiens à saluer une fois de plus votre engagement, votre détermination et votre militantisme, devant faire face quelques fois à l'entrave de certains élus locaux ou récalcitrants à réunir les instances afin de réduire l'expression syndicale.

Soyez assuré de notre soutien total dans les actions que vous conduisez.

Dès l'ouverture des négociations du Ségur de la santé, la fédération a demandé la transposition des mesures aux

agents de la fonction publique territoriale ayant des fonctions identiques aux agents hospitaliers. Si le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit que les agents des EHPAD pourront bénéficier du complément de traitement indiciaire, 183 € par mois, il n'en demeure pas moins que nous sommes loin du compte de l'entièreté de la transposition du Ségur de la santé !

Quid de la revalorisation des carrières des auxiliaires de soins et des infirmiers ?

Que dire aussi aux agents des services d'aide à domicile, de la filière médico sociale, des sec-teurs de l'enfance et de la petite enfance... qui eux, aussi, travaillent dans des services en tension et sont exclus du dispositif. Pour la fédération cette situation est inacceptable. Dans la continuité de votre mobilisation du 5 novembre, la Fédération continue à porter vos légitimes revendications.

En imposant en préambule à toutes négociations, le périmètre d'application et le champ de compétences des bénéficiaires, le Gouvernement



conduit une politique salariale sectorielle détricotant encore un peu plus le statut et l'unicité de la fonction publique. Cette méthode s'apparente à la décorrélation de la valeur du point d'indice qu'il souhaitait mettre en place.

Cette politique du « sur mesure » ne répond pas à la situation des salaires dans la fonction publique et plus particulièrement sur son versant territorial composé de plus de 70% de catégorie C. Le besoin de reconnaissance salariale et l'augmentation du pouvoir d'achat est vrai dans tous les secteurs de la fonction publique et sont les conséquences du gel des salaires.

Pour Force Ouvrière, si nous devons engranger des améliorations partout où c'est possible, ne laissons pas la proie pour l'ombre, notre revendication prioritaire est la revalorisation générale des salaires et l'amélioration des carrières de l'ensemble des fonctionnaires.



Du 1^{er} au 15 mars **2021**

Votez

**pour vos représentants
au Conseil
d'Administration
de la CNRACL**



Elections CNRACL 2021



La retraite est un sujet éminemment sensible, tous les gouvernements successifs s'en sont rendus compte à chaque fois qu'ils ont voulu « réformer » le système et les régimes.

Encore tout dernièrement, les mobilisations et grèves qui se sont tenues pour exprimer vigoureusement les désaccords et oppositions des salariés de ce pays l'ont amplement démontrées.

C'est dans ce contexte que va se dérouler en mars prochain le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, c'est-à-dire la caisse de retraite des Territoriaux et des Hospitaliers.

En d'autres termes, NOTRE caisse de retraite !

Un point d'information sur les finalités et enjeux s'impose donc.

Un conseil d'administration, pourquoi faire ?

Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont ame-

nés à exprimer leur choix pour élire les administrateurs de la CNRACL.

Cette élection, qui a lieu tous les six ans, permet de renouveler les membres du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de retraite des agents hospitaliers et territoriaux.

La retraite est un droit et tout agent sera concerné un jour par ce dispositif. Pour le préserver, nous devons défendre le statut de la Fonction Publique, nos statuts particuliers, nos salaires, et le maintien du Code des pensions civiles et militaires.

Durant les 6 dernières années, les gouvernements successifs ont tenté de modifier notre système.

La mise en place d'une retraite par points, présentée comme un système universel et égalitaire, est l'exemple même de l'acharnement des politiques à détruire notre régime de retraite avec un haut niveau de couverture. Vous pouvez compter sur la pugnacité des administrateurs Force Ouvrière, convaincus et déterminés à défendre notre régime de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle.

La CNRACL reste le seul régime de retraite de base, géré par un Conseil d'Administration élu au suffrage universel direct. Cette forme de gouvernance permet d'optimiser la gestion du système au plus près des intérêts des affiliés (actifs et retraités).

Quelles sont les modalités du vote ?

Les opérations électorales pour la CNRACL se dérouleront du 1^{er} au 15 mars 2021, soit par vote par correspondance, soit par vote électronique par internet.



Ce scrutin va concerner 1,4 millions de retraités, mais également 2,2 millions d'actifs, ce qui implique outre une organisation importante et précise qui incombe à la Caisse, une mobilisation de nos militants et sympathisants, ce qui relève de notre responsabilité collective.

Le dernier scrutin qui s'était déroulé en fin 2014, avait enregistré un résultat qui nous a permis d'être représentés au Conseil d'Administration par :

- 2 élus dans le collège des actifs : 1 titulaire et 1 suppléant
- 2 élus dans le collège des retraités : 1 titulaire et 1 suppléant.

Lors du scrutin du 1^{er} au 15 mars 2021, nous serons 3,5 millions d'électeurs :

- 2,2 millions d'actifs (dont 800 000 hospitaliers et 1,4 million de territoriaux),
- 1,380 million de retraités (dont 623 00 hospitaliers et 727 000 territoriaux).

L'objectif est évidemment d'améliorer notre score précédent !

Quels sont les enjeux ?

Nous l'avons déjà dit, pendant ces six dernières années, les attaques contre notre régime de retraite se sont succédées avec comme point d'orgue le projet dit « Régime Universel », qui, pour l'instant, est « suspendu », mais pour combien de temps ? Ce projet prévoyait, entre autres mesures, la suppression de la CNRACL.

Force Ouvrière a toujours été à la pointe du combat contre ces attaques avec la volonté permanente de fédérer les actifs et retraités.

Nous avons régulièrement dénoncé le gel du point d'indice, le blocage de nos salaires et de nos pensions entraînant par la même une baisse conséquente de notre pouvoir d'achat.

La Fédération FO-SPS et la Section Nationale des retraités FO-SPS ont l'ambition de faire une campagne électorale ambitieuse, dynamique, riche en argumentaires en associant étroitement toutes les structures de notre Fédération (syndicats, groupements départementaux, régions fédérales, sections départementales et locales des retraités).

Nous nous devons dès aujourd'hui d'être offensifs et de ne rien laisser au hasard, non seulement pour conforter nos élus au Conseil d'Administration, avec une volonté acharnée d'une progression importante en voix et en pourcentage au regard de nos résultats de 2014.

Les administrateurs Force Ouvrière auront, entre autres, pour mandat et comme revendications durant les 6 prochaines années :

Pour les actifs

- L'intégration de toutes les primes et indemnités dans le calcul de la retraite ;
- Le maintien et l'extension de la catégorie active aux métiers exposés ;
- Le droit à la retraite à taux plein à 60 ans ;
- Le maintien de la règle de calcul de la retraite sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois.

Pour les retraités

- L'augmentation régulière et conséquente des pensions ;
- Le retour à la péréquation salaires/retraites ;
- Le maintien et le développement du Fonds de l'Action Sociale (FAS) pour répondre aux besoins vitaux des retraités (logement, chauffage, aménagement habitat).

**Notre ambition est forte !
Votre mobilisation garantira les objectifs qu'ensemble nous poursuivons, pour cela, faites-en sorte que FO soit la première organisation syndicale à l'issue de ce scrutin !**

Du 1^{er} au 15 mars 2021

EN PARTAGEANT NOTRE AMBITION
ET EN VOTANT POUR FORCE OUVRIERE,
NOUS SATISFERONS NOS REVENDEICATIONS !

Collège ACTIFS



Francis VOILLOT

Hôpitaux du Bassin de Thau



Dominique REGNIER

Mairie de Limoges



Christine CHAUVEAU

CH Ch. Perrens Bordeaux



Nicole LEBORGNE

Ville de Marseille



Gilles GADIER

CHG de Carcassonne



Laurence D'INTRONO

EHPAD Les Blés d'Or St Baldoph



Christian PRUD'HOMME

Hôpitaux Univers. de Strasbourg



Christophe SANSOU

Sapeurs-pompier Tarn-et-Garonne



Audrey JOLIBOIS

AP-H Marseille



Marina AMONY

Com. d'Ag-glo du Sud Le Tampon



Thomas HERMAN

Ctre de Gestion Pas-de-Calais



Valérie MARGAT

CH Guy Thomas Riom



Christophe ODERMATT

Conseil Dépt. du Haut Rhin



Brigitte MOLINES

CESAME Angers



Jérôme JOURDAN

Ville de Rennes



Sylvie MOISAN

CHU de Nantes



Frédéric DECAUDIN

Mairie Combs-la-Ville



Brahim GACEM

Hospices civils de Lyon



Françoise PIN

CH Henri Laborit Poitiers



Karima FRIGA

Ville de Marseille



David BELDA

CHU de la Réunion



Nathalie DE OLIVEIRA

Mairie de Pignan



Bertrand WION

CHU de Lille



Véronique LAFFARGUE

Conseil Dépt. de Haute Garonne

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

Collège RETRAITÉS



Françoise LEFEVRE

Troyes



Denis BASSET

Clermont-Ferrand



Yves KOTTELAT

Besançon



Didier BERNUS

Poitiers



Brigitte FIDRY

St Avold



Gilles LEFRERE

Limoges



Marie LIMONGI

Carcassonne



Jean-Pierre CASTAN

Marseille

Ceci n'est pas un bulletin de vote

Une commission nationale médico-sociale et assistants(es) familiaux(ales) est née

Dans la continuité des travaux de l'union nationale des Départements et Régions et suite au comité national d'octobre 2020, une commission médico-sociale et assistant(e)s familiaux(ales) travaille au sein de notre Fédération.

Composée de camarades issus du secteur médico-social bien sûr mais aussi d'un corps de métier laissé à l'abandon par nos élus depuis de nombreuses années : celui d'assistant(e) familial(e) dont la profession est gérée différemment d'un département à l'autre. Cette commission a pour objectif de travailler sur les revendications de ces deux secteurs en tension permanente et également très touchés par la COVID 19.

Au mois d'août, la Fédération a lancé un questionnaire pour faire un point sur la situation des ASSFAM durant et après le confinement. A ce jour, nous avons eu un retour de 25% de nos syndicats des conseils départementaux.

Les assistant(e)s familiaux(ales) sont plusieurs dizaines de milliers à travailler dans l'ombre, très souvent seul(e)s, dans les départements. Le but de Force Ouvrière, réunir et fédérer les agents afin qu'ensemble nous soyons plus forts, et établir une

Assistants familiaux: A quand la prime ?



proximité pour mieux les accompagner et les défendre. Leur situation particulière, les différences de rémunération, l'absence de certaines primes ou indemnités, le maintien ou non d'une rémunération en l'absence d'enfants confiés en fonction des CD... autant de sujets qui rendent l'action syndicale encore plus nécessaire dans ce domaine !

La récente période de confinement a exacerbé les difficultés de nos collègues Assfam. Certains employeurs ont reconnu leur engagement envers les enfants et le service public durant cette période et d'autres non. C'est pourquoi, la Fédération a lancé un questionnaire.

Un métier non reconnu et une gestion très disparate d'un département à l'autre

ASSFAM :
quelle réglementation ?

L'accueil familial est le premier mode d'accueil des enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance départementaux. Ces enfants ne peuvent pas vivre à temps complet chez leurs parents, momentanément ou durablement. Confiés judiciairement ou administrativement aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ces mineurs (0-18 ans) sont majoritairement confrontés à des parcours de vie de plus en plus chaotiques.

De mères nourricières à assistant familial (AF), le statut des accueillants a évolué, très lentement, au fil des années. C'est seulement en 1977 que la profession est règlementée avec l'obligation d'obtenir un agrément permettant d'accueillir un enfant au sein de son domicile, et avec la possibilité de suivre des formations. Les relations employeurs – salariés sont également encadrées. Une AF peut accueillir au maximum 3 enfants en même temps au sein de son foyer (hors dérogation).

La Loi de Juillet 1992 entérine les bases d'un statut des assistants familiaux, et celle de 2005 la professionnalisation avec le diplôme d'État d'une part, et la différenciation d'avec les assistants maternels d'autre part.

Une loi prévue pour janvier 2021

En octobre 2019, Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles a présenté sa stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance. Il a ensuite programmé plusieurs réunions de concertation avec le monde de la petite enfance et les organisations syndicales dont FO. De ce fait, avec la volonté d'établir un cahier national de revendications, la commission travaille actuellement avec les camarades de la FNAS FO de l'inter-pro dont le corps de métier est similaire.

Les grands axes de réforme :

- renforcer la prévention (via la PMI entre autres) ;
- garantir aux enfants pla-

cés leurs droits fondamentaux (santé, scolarité, sécurité affective) ;

→ changer le regard de la société sur les enfants protégés (augmentation des parrainages, facilitation des adoptions simples, etc...).

Et si FO SPS accompagnait les 60.000 ASSFAM...

Un métier en pleine mutation

Sur le plan national, ce secteur professionnel voit ses effectifs baisser inexorablement depuis des années et sa moyenne d'âge s'élever (53 ans à ce jour). Le métier est devenu moins attractif, même si la professionnalisation a permis la valorisation des pratiques et des postures professionnelles, notamment à travers la mise en place de référents professionnels en charge de l'accompagnement des ASSFAM. Le métier ne consiste plus, comme il y a des décennies, à rester à la maison pour s'occuper de son chez soi, dans l'attente du retour de l'école de l'enfant accueilli. Les enfants, ont de plus en plus de prises en charge, éducatives et/ou thérapeutiques, des rdv avec leur équipe d'assistants socio-éducatifs (ASE), avec leurs parents, au CMP, chez le Juge des enfants etc... Ce sont les ASSFAM, garants de la sécurité affective des enfants, qui se chargent des accompagnements pour chacun des enfants accueillis. Les mercredis sont très chargés en terme de temps passé dans le véhicule !

Pour conclure

Le point d'étape présenté mi-octobre 2020 sur la stratégie nationale voulu par le Secrétaire d'État, Adrien TAQUET, prévoit ainsi une refonte du statut des Assistants Familiaux (et on ne

peut que s'en réjouir) à travers 4 thématiques : **les conditions d'emploi, le soutien professionnel, les conditions matérielles et enfin les garanties d'exercice**. Si les orientations des travaux vont dans le bon sens, il reste encore des angles morts dans le statut - le droit à souffler par exemple - et la question épineuse de l'application du statut par chaque employeur. En effet, à ce jour, chaque employeur (départements, associations ou services spécialisés) met en œuvre le cadre réglementaire selon la lecture qu'il en a et peut ne pas respecter certaines obligations d'employabilité (obligation de formation de 60h avant de recevoir un premier enfant, par exemple).

Cette stratégie nationale ne doit pas être un point final de la réforme du statut des assistants familiaux mais une avancée marquante, permettant une harmonisation des pratiques employeurs sur le territoire national.

La prochaine réunion se tiendra le 24 novembre prochain et portera sur le salaire de base, la rémunération des jours fériés et la formation.

Liberté d'expression des syndicats : un principe toujours à défendre



L'assassinat le 16 octobre du professeur d'histoire-géographie, Samuel PATTY, a démontré combien la liberté d'expression demeure fragile, y compris en France. Dans le monde du travail en particulier, les syndicats sont parfois en butte à des attaques, heureusement non criminelles, mais qui tentent de les réduire au silence. Ceux-ci parviennent toutefois à donner vie à la liberté d'expression, en empruntant de nouveaux moyens. Aperçu dans la fonction publique territoriale.

Ils se font appeler « Maître Yoda », « Looping », ou encore « Connard le Barban » et croquent depuis quatre ans l'actualité interne du conseil départemental des Côtes d'Armor. Derrière ces pseudonymes empruntés à l'univers du cinéma et des séries télévisées, on trouve la dynamique équipe du syndicat Force Ouvrière de la collectivité. Leurs trouvailles sont à lire régulièrement dans un journal satirique.

En 2016, la nouvelle majorité politique était très dure avec les fonctionnaires, qu'elle voulait « remettre au boulot », raconte

Erwan FONTAINE, secrétaire général du syndicat. FO a voulu réagir. Mais ses membres savaient que les agents lisent de moins en moins les tracts syndicaux. « *Nous nous sommes dit qu'il fallait taper dans l'œil des collègues et que pour cela des couleurs vives, de courts propos et des dessins seraient plus accrocheurs. Il fallait aussi s'appuyer sur les faits et utiliser l'humour* », se souvient le responsable syndical. La recette de l'IN-FO-KIRI était alors née.

Poil à gratter

L'intuition de FO était bonne, car, très vite, le journal qui est diffusé via l'intranet du conseil départemental, a trouvé son public. Il faut dire que ses auteurs ne manquent pas d'imagination...

Le conseil départemental engage une réforme des chefs de service susceptible d'entraîner un véritable jeu de chaises musicales ?... FO sort son test de rentrée « es-tu un bon cadre ? ». Un véritable test de psychologie, conçu avec une bonne dose d'ironie. Comme avec cette question : « Pourquoi réduire les effectifs ? » et les réponses qui l'accompagnent : « A. pour avoir plus de place de parking ; B. moins d'attente au restaurant administratif ; C. préparer les élections départementales ; D. faire plaisir aux décideurs ». Si vous obtenez plus de 40 points : le président est fier de vous. Vous en faites bien plus que ce qu'il demande. La prime au mérite est pour vous. « Youpi ! », lance la joyeuse équipe. Si vous avez entre 25 et 40 points :



« dans le mille », votre employeur ne s'est pas trompé en vous recrutant. Toutefois, attention, « pas de relâchement pendant les vacances ! ».

Avec ce quizz, FO a fait le buzz. « *Les cadres ont lu le journal. Cela les a fait sourire et ils se sont posé des questions* », témoigne Erwan FONTAINE. Du côté des élus, l'accueil n'a pas été si mauvais. La politique RH était tournée en dérision, mais ils se sont amusés en découvrant le test. L'initiative s'est avérée payante, puisque la collectivité a mis le pied sur le frein.

Autre cause défendue dans l'IN-FO-KIRI : le combat contre la réforme des retraites engagée par le gouvernement en 2018. Le président du conseil départemental est alors représenté sous les traits du célèbre oncle Picsou, muni d'une grosse liasse de billets. Et comme l'élu avait déclaré être opposé à la réforme, le syndicat lui demande d'accorder une prime aux agents qui ont manifesté. Il est rappelé pour la compréhension de tous, que la SNCF distribue des primes aux non-grévistes. « *Le président l'a bien pris et a ri à la lecture du journal* », relate le secrétaire général du syndicat FO du conseil départemental.

« *Avec l'IN-FO-KIRI, nous posons nos questions sur la table. C'est important, car lors des réunions des instances consultatives, les directions et les élus ne nous écoutent guère* », souligne-t-il. Le journal a aussi, bien

entendu, vocation à diffuser le plus largement possible l'information aux agents. Avec un effet immédiat : les dirigeants du département sont obligés d'être beaucoup plus prudents dans la conduite des politiques : « ils ne peuvent pas faire tout et n'importe quoi », estime-t-on à FO.

« Force de frappe »

La page Facebook est devenue une véritable « force de frappe ».

Patrick RUE
Secrétaire général du syndicat FO des territoriaux de la ville de Marseille et de sa métropole

Pour faire entendre sa voix, le syndicat FO des territoriaux de la ville de Marseille et de sa métropole a recours, pour sa part, aux réseaux sociaux.

Un moyen de communication qui s'est révélé incontournable au printemps dernier. Avec le confinement et la cyberattaque qu'ont subie les serveurs de la collectivité, les agents étaient coupés de toute information. L'audience de la page Facebook a alors monté en flèche. « *La population marseillaise nous rendait visite, nous étions suivis par d'autres syndicats et nous constituons une source d'information pour les médias* », relate Patrick RUE. Les permanents de FO ont été mobilisés 7/7 jours pour animer le réseau social. Avec à la clé une moyenne de 7 à 8 post par jour. « *Et nous nous sommes orga-*

nisés pour pouvoir répondre à toutes les questions », souligne le responsable syndical.

L'outil web est ainsi devenu en peu de temps un véritable « moyen de pression » auprès de la ville et de la métropole. « *Les directions craignaient nos commentaires sur Facebook* », déclare Patrick RUE. Ce qui s'est avéré très précieux, car « *avec la situation sanitaire et la difficulté de fait de manifester, on était muselé* », analyse le secrétaire général. La mobilisation via le réseau social a ainsi contribué à obtenir l'ouverture d'un centre de dépistage réservé aux agents de la collectivité, une revendication portée par le syndicat.

Ce dernier a aussi contesté le fait que la prime de fin d'année soit rabotée en partie pour les agents ayant été absents pour maladie, dont ceux qui ont été atteints par le Covid-19. Là encore le sujet a été abordé sur la page Facebook. « *Les internautes se sont déchaînés, car ils trouvaient cela scandaleux* ». Peu après, les employeurs sont revenus sur leur décision pour les agents qui ont contracté le Covid-19.

Parfois aussi, il est arrivé que l'administration contacte le syndicat FO pour déplorer des propos qui ne sont pas toujours complaisants. Des interventions directes qui semblent assez courantes dans le monde territorial. Ainsi, au conseil départemental des Côtes d'Armor, le président a écrit à FO pour protester contre l'envoi d'un message aux agents. Dans ce dernier, le syndicat relatait comment l'élu

en charge des routes avait violemment pris à parti les agents en grève, les traitant notamment de « pousse-brouette ». L'exécutif aurait préféré que le silence demeure sur ces événements. Mais FO a tenu bon.

« Un élu qui va jusqu'à la provocation, doit assumer ses actes. J'ai dit que notre message resterait en ligne », déclare Erwan FONTAINE. Le représentant du personnel pointe « une volonté de faire taire les syndicats », contre laquelle « nous nous accrochons, tels les irrésistibles gaulois », souligne-t-il.

un « peloton d'exécution » et un « tribunal populaire », le responsable syndical a reçu un avertissement. Ce dernier demeure trois ans dans le dossier disciplinaire de l'agent concerné.

« D'une manière générale, si l'on évoque des problèmes qui ne vont pas dans le sens de la communication faite par l'employeur sur le bien-être au travail – la ville de Rennes est titulaire du label Egalité professionnelle – on est taxé d'exagérer », pointe Jérôme JOURDAN. Depuis deux ans, les relations de ce dernier avec le DRH sont

jusqu'au dépôt d'un préavis de grève, je vous laisse seuls juges », a fait remarquer ce dernier. Il a écrit cela aux agents. En leur proposant, s'ils le souhaitent, de leur communiquer la liste des grands électeurs pour les sénatoriales. La réaction de l'élu en charge du personnel ne s'est pas faite attendre. « Il m'a écrit pour me sommer de m'excuser et m'a menacé d'aller plus loin », indique le secrétaire général du syndicat FO. Jérôme ne s'est pas plié à l'injonction. Et pour cause : le document à l'origine de la polémique était de nature officielle et publique. « Il n'y a pas eu de suite à cette affaire », conclut-il.

En initiant une action en justice, la collectivité ou le syndicat visé aurait manqué d'arguments solides. Mais dans certaines affaires, les requérants ont des chances certaines d'obtenir une décision en leur faveur. C'est le cas par exemple lorsqu'un représentant syndical tombe dans l'injure ou la diffamation à l'encontre de son employeur.

« Dans la très grande majorité des cas, les employeurs publics admettent que, sur les projets qu'ils proposent, les syndicats puissent avoir une position radicalement contraire à la leur, voire puissent générer une prise de conscience du personnel », estime un ancien référent déontologue qui a souhaité garder l'anonymat. A sa connaissance, les employeurs publics « ne mettent que très rarement en cause » des représentants syndicaux devant la justice « pour des écrits ou des propos critiques ».



Sanction disciplinaire

Dans d'autres collectivités, les syndicalistes sont parfois sanctionnés. C'est le sort qu'a connu **Jérôme JOURDAN, secrétaire FO de la ville et de la métropole de Rennes**. Son tort ? Avoir dénoncé le sombre projet d'un responsable d'unité. Il souhaitait convoquer tous les agents en faisant pression sur eux pour qu'ils critiquent publiquement, en sa présence, le travail d'un contractuel qui, lui, ne connaissait pas la raison de la réunion. Pour avoir écrit au chef de service que la méthode envisagée était inacceptable, qu'elle s'apparentait à

tendues. Illustration : à l'été 2019, FO soutenait un mouvement social au sein de la collectivité. Lorsqu'un préavis de grève a été posé, l'autre syndicat qui était mobilisé jusque-là, a dit stop. Jérôme JOURDAN avait remarqué que les élus rennais avaient accordé à certains permanents de cette organisation la qualité de grands électeurs pour le scrutin des sénatoriales en 2014. La pratique était parfaitement légale. « Peut-on y voir un lien de cause à effet, dans le fait qu'une organisation syndicale ait décidé de ne pas suivre les agents (...)

La liberté d'expression syndicale n'est pas sans limites

La liberté d'expression des représentants syndicaux s'arrête là où commencent l'injure et la diffamation.

La liberté d'expression syndicale bénéficie d'une protection renforcée de la part des juges. La Cour de cassation a ainsi reconnu en mai 2005 que « *le langage syndical justifie la tolérance de certains excès à la mesure des tensions nées de conflits sociaux ou de la violence qui parfois sous-tend les relations du travail* ». C'est la ligne qu'avait déjà suivi la Cour d'appel de Paris en mai 2004, en considérant que la mise en ligne de termes tels que « *serial licencieur* », « *c'est le règne des petits chefs* », « *la direction avait tenté d'escroquer les salariés sur les 35 heures* » ou « *de jeunes cadres dynamiques au sourire ultra-bright, les dents qui rayent le parquet* », n'excèdent pas « *les limites de la polémique admissible en matière d'expression syndicale, dans le contexte d'un climat social tendu marqué par l'annonce de nombreux licenciements ou départs volontaires pour les sociétés du groupe en cause* ».

Mais la liberté des syndicats dans le domaine n'est pas sans limites. La Cour de cassation a ainsi estimé que présentent un caractère injurieux des propos tels que « *pôvre vieux* », « *givré* », « *plus barge que ça tu meurs* »,

« *dingue doublé d'un sadique* ». Le représentant syndical qui les a employés sur le site internet de son syndicat, lors d'une grève fin 2002, a été condamné par la justice pour « *injure publique envers un fonctionnaire public* ». Il s'agissait en l'occurrence d'un cadre de la Poste. En cas d'infraction de ce type,



le représentant syndical risque jusqu'à la sanction pénale.

Plus récemment, en janvier 2019, le Conseil d'Etat a rejeté le recours d'une adjointe administrative territoriale exerçant des fonctions de représentante syndicale contre la sanction infligée par son employeur, la commune de Beaumont-sur-Oise. Même s'ils émanent d'un représentant syndical, « *des propos ou un comportement agressifs à l'égard d'un supérieur hiérarchique ou d'un autre agent sont susceptibles d'avoir le caractère d'une faute de nature à justifier une sanction disciplinaire* », a jugé la haute juridiction.

Maniant une langue qui n'est pas de bois, la rédaction de l'IN-FO-KIRI sait qu'elle marche sur un fil. Flirtant avec l'impertinence, elle se refuse toutefois de verser dans la diffamation. C'est pourquoi, elle prend le maximum de précautions. Chacun des exemplaires est toujours réalisé en équipe et l'accord de chacun des membres est requis avant la diffusion. « *Si nous trouvons que nous allons trop loin, nous nous autocensurons* », déclare Cyril LE LOPIN, trésorier du syndicat Force ouvrière du conseil départemental des Côtes d'Armor. En outre, le syndicat s'attache toujours à mettre en avant des faits qui sont avérés et pour lesquels elle a des preuves irréfutables. Enfin, il s'interdit « *d'aller sur le champ politique* », qui est étranger à sa vocation de défense des conditions de travail des agents.

De son côté, à Marseille, Patrick RUE est particulièrement vigilant avec les commentaires envoyés par les internautes qui consultent sa page Facebook. En tant que modérateur, il supprime les commentaires à caractère xénophobe, ou incitant à la haine à l'égard d'une religion. Les remarques injurieuses à l'égard des personnels passent également à la trappe.

Thomas Beurey pour Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

« **Q**ue le secrétaire général appelle toutes les fédérations pour les encourager au milieu d'une mobilisation, c'est une promesse pour moi et c'est important », explique Digne-Fingiac, secrétaire général de la fédération FO SA-FO. Le rencontre s'est tenue au lendemain du discours du Premier ministre, qui a confirmé sa volonté d'imposer un régime unique de retraite.

PHILIPPE FINGIAC, FURIEU DE FO est ensemble. « Et le gouvernement a beau essayer de diviser les travailleurs et les générations, la force de la confédération, c'est de rassembler tous les salariés, quel que soit le secteur. Le travailleur est engagé avec tous les secteurs contre la liquidation de l'assurance des retraités. »



Forte mobilisation des salariés précoces



ABONNEZ

VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal : ☎ : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à : L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Les oubliés du Ségur

Grève du 5 novembre

Hauts-de-France, Alpes-Maritimes, Savoie, Bretagne, Alsace, La Réunion, région PACA, Aquitaine, Midi-Pyrénées... : vous avez été nombreux à nous adresser photos, tracts et articles de presse de cette journée de manifestation.

Malgré les contraintes dues au contexte sanitaire, Force Ouvrière a pu faire entendre ses revendications dans tout le pays.

Chaque région, chaque département a répondu présent que ce soit par des manifestations, des débrayages, des conférences de presse, des entretiens en préfecture, en mairie, des meetings, etc.

Difficile d'organiser actuellement des mouvements de grande ampleur, c'est pourquoi beaucoup ont organisé un mouvement dans leurs collectivités, dans leurs services, en étant parfois seulement trois ou quatre agents, mais aussi souvent beaucoup plus !

Il n'y a pas de "petites actions"

Chacun participe, à son niveau, de façon à ce que partout où Force Ouvrière est présente, nos revendications soient entendues !

La Fédération quant à elle, continue de porter ce combat légitime auprès du gouvernement et mettra tout en œuvre afin que vos, nos revendications aboutissent.



A travail EGAL,
salaire EGAL...

On ne
lâche rien !



transposition du Ségur dans la FPT



Coup de chapeau

Montpellier

Les ATSEM revendiquent et obtiennent des moyens supplémentaires



50 collègues, ATSEM, parents d'élèves, représentants de FO, retraités, citoyens, se sont rassemblés le 14 octobre devant la mairie de Montpellier pour demander, entre autres, des mesures de recrutement auprès de la Mairie.

En effet, un manque flagrant d'agents d'entretien et d'ATSEM rend le travail particulièrement pénible et dégrade la qualité de l'accueil des élèves et des enseignements.

Une délégation, composée de représentants FO Territoriaux (Cécile JOURDAN pour le syndicat FO ville de Montpellier et Nathalie DE OLIVEIRA pour le GDSP34), du SNUDI, d'un pa-

rent d'élève et d'une directrice, a été reçue par le directeur de Cabinet, Monsieur Grégory BOZONNET et sa collaboratrice chargée du service Education, Madame Alice GIRARDOT.

Lors de cet entretien, ces derniers ont annoncé :

→ Le recrutement en urgence de 34 ATSEM et de 42 AERS.

→ Tous ces agents recrutés devraient être en poste avant le mois de décembre.

Dans ce contexte d'attaques contre les services publics, d'inflexibilité quant aux créations de postes nécessaires,

c'est une victoire et un appel d'air !

Les points suivants ont été abordés :

- Les raisons d'un absentéisme structurel, la formation des personnels et le reclassement ;
- Une étude pour permettre des perspectives de carrières pour les agents et leur titularisation à court terme comme l'organisation par la ville de Montpellier de concours internes, catégorie B « spécial animateur », pour les ATSEM.

Un rendez-vous courant du mois de décembre est déjà pris pour établir un premier bilan.

13^{ème} congrès du groupement départemental de Savoie

Une journée riche et vivante

C'est sous la Présidence de Dominique REGNIER et devant plus de 150 camarades que le congrès du GD de Savoie s'est déroulé.

Lors de son rapport moral d'activité Laurence d'INTRONO, secrétaire départementale, a pu ainsi présenter un bilan très positif du travail accom-

pli par les camarades puisque Force Ouvrière a pu conforter et consolider sa première place dans les instances du centre de gestion.

Les nombreuses interventions des syndicats sur le Ségur, la réforme de la FPT, le temps de travail, les acquis sociaux, entre autres, ont animés une journée

de travail particulièrement riche.

A l'issue de la journée, Laurence, pour les services publics et Frédéric HORKMANS, pour la branche santé, ont vu les camarades du groupement départemental leur accorder de nouveau toute confiance en les élisant pour les 4 prochaines années.

MONTMÉLIAN Les attentes en matière de conditions de travail ont été évoquées

Le Groupement des services publics et de santé de Savoie a tenu son congrès

Entité syndicale regroupant tous les agents territoriaux et de la santé publique et privée, le Groupement départemental des services publics et de santé Savoie a tenu récemment son 13^{ème} congrès à l'Espace François-Mitterrand de Montmélian.

Cet événement, qui prend rang tous les quatre ans, a réuni quelque 150 personnes, en présence de Josiane Touraine et de Dominique Regnier, secrétaires fédérales, de Jean-Claude Escalier, secrétaire régional santé, de Franck Houllgatte, secrétaire fédéral santé privée, et de Pierre Didio, secrétaire générale de l'UD FO 73.

Dans leur rapport moral, Laurence d'Introno, secrétaire général du groupement départemental, et Frédéric Horkmans, pour la branche santé, se sont notamment félicités du millier d'adhérents, permettant à FO de conforter sa première place en termes de représentativité syndicale dans la branche territoriale et au comité technique du centre de gestion



Le nouveau bureau du Groupement départemental des services publics et de santé Savoie.

Photo Le DL/Guy JACQUEMARD

(CDG à Alpespace).

Une mobilisation prévue le 5 novembre prochain

Dans un second temps, chaque syndicat a été invité à exprimer ses revendications pour le mandat à venir. Ont été évoquées, entre autres, les nombreuses attentes en matière de conditions de travail. « Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ne cessent d'attaquer nos statuts au travers de réformes aboutissant sur des

fusion de collectivités. Autant de réformes qui entraînent des déplacements de lieu de travail, des changements d'affectation, de postes, d'horaires... et remettent parfois en cause des acquis sociaux. »

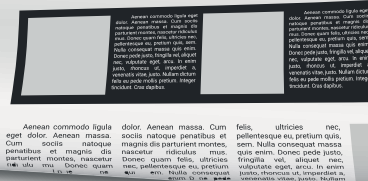
Plus positif, le syndicat FO se dit satisfait de sa participation au Ségur de la santé et d'avoir obtenu une augmentation de 183 euros. Même si l'avancée n'est pas à la hauteur des 330 euros espérés, correspondant peu ou prou au gel de l'indice depuis dix ans. Une mobilisation est

prévue le 5 novembre pour que l'augmentation s'applique à l'ensemble des personnels de la filière médicale. On y appellera également à la préservation de services publics de qualité accessibles à tous et à refuser la loi de transformation de la Fonction publique et le projet de réforme des retraites.

À la fin du congrès, Laurence d'Introno et Frédéric Horkmans ont été reconduits, à l'unanimité, à leurs fonctions et ce, pour un nouveau bail de quatre ans.

G.J.

Revue de presse



Mobilisation réussie pour sauver l'EPHAD de Champtoceaux



Félicitations aux agents de l'EPHAD Saint-Louis qui ont réuni plus de 300 personnes (selon les forces de l'ordre) pour faire face aux menaces de fermeture de celui-ci.

Une douzaine de directeurs d'Ephad du secteur sont venus soutenir le mouvement. « Nos petits établissements sont de taille humaine

et permettent aux résidents un bien-être grâce aux liens, aux échanges et à l'écoute, favorisés dans les petites structures ou tout le monde se connaît. »

Des élus, des personnels municipaux étaient présents dans la manifestation qui réunissait les équipes administratives, soignantes, techniques, sans oublier les résidents et les familles accompagnant leurs proches. Les couples, accueillis actuellement à Saint-Louis, seraient séparés dans les établissements environnants car très peu disposent de chambres doubles.

Plus de quarante personnes sont sur liste d'attente, l'équilibre budgétaire...

Le cortège s'est rendu jusqu'à la mairie où ils ont pu scander leurs revendications.

Le personnel a chanté sa colère dénonçant le manque de soutien des élus en place et une absence totale d'écoute.

Xavier REDON, secrétaire départemental FO :

« Alors que l'Ephad Saint-louis a su démontrer en pleine période covid son dévouement, son engagement, son organisation exemplaire pour assurer le bien-être de tous ses résidents, l'ARS et le département entendent continuer leur mise en œuvre depuis 2016... en fermant cet établissement de la commune nouvelle. »

La réponse de la mairie : « La question n'est pas de savoir si l'Ephad va fermer, c'est de savoir comment. »



Agents contractuels

Une décision administrative qui change tout

Suite à un recours du syndicat FOdpt68, la justice administrative a rendu une décision portant sur le non-respect du préavis de démission des agents contractuels et le refus d'indemnisation des congés non pris.

En effet, la collectivité prolongeait quasi-systématiquement la durée réglementaire du préavis des agents contractuels démissionnaires en y ajoutant les congés et RTT restant à prendre. Si l'agent voulait absolument partir au terme normal du préavis, il devait renoncer au bénéfice de ses congés. Prétendant l'absence de texte réglementaire, le département du Haut-Rhin refusait de lui verser une indemnité compensatrice pour congés non pris.

Le syndicat FO demandait que la durée du préavis soit strictement respectée par le département du Haut-Rhin et que les congés puissent y être intégrés ou, à défaut, être indemnisés.

Le 8 octobre dernier, le Tribunal Administratif a donné entière satisfaction à la position défendue par FO et a condamné



les pratiques du Département du Haut-Rhin, jugées illégales et contraires à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Ainsi le juge a dégagé les principes suivants, lesquels constituent une jurisprudence transposable à l'ensemble des contractuels de la Fonction Publique :

- Le préavis de démission d'un agent contractuel est fixe et ne peut être allongé pour quelque raison que ce soit.
- Un agent contractuel peut parfaitement bénéficier de ses congés à l'intérieur du préavis.
- Un agent contractuel démissionnaire qui serait empêché, pour des nécessités

de service, de bénéficier de ses congés annuels pendant la durée de son préavis a droit à une indemnité compensatrice.

- L'article 5 décret 88-145 relatif aux contractuels est contraire au droit européen dans la mesure où il ne prévoit pas une indemnité compensatrice de congés non pris (impossibilité de les prendre) en cas de démission.

Cette décision constitue une indiscutable avancée pour les droits des agents contractuels de la FPT et plus généralement des 3 fonctions publiques.

Les collègues contractuels pourront dorénavant quitter leur collectivité sans subir de pression particulière et s'engager auprès d'un nouvel employeur de manière ferme.

Mauvaise surprise



Le 30 Aout dernier, les 30 000 salariés de Suez apprennent, abasourdis, par voix de presse que le principal concurrent Véolia indique vouloir faire une O.P.A (Offre Public d'Achat) sur leur Groupe.

Pour réaliser cette opération, le Groupe Véolia fait une offre de rachat à hauteur de 29,9% des actifs détenus par Engie au sein du capital de Suez.

La vente sera actée par le Conseil d'Administration d'Engie le 5 octobre.

Force Ouvrière Suez s'inquiète et s'alarme, face aux annonces du Groupe Véolia relayées par la presse, de la suppression d'emplois qu'engendrerait un tel projet (environ 4500 salariés en France) et du démantèlement d'un fleuron de l'industrie française malgré le plan de re-

lance économique.

En pleine crise de la Covid, les intérêts capitalistiques de certains passeraient-ils outre les intérêts nationaux ?

Rappelons que la distribution de l'eau, sa qualité, le traitement des eaux usées ont été sans faille durant toute la période de confinement.

Force Ouvrière Suez a donc décidé de se joindre à l'inter-syndical du Groupe et a appelé à plusieurs journées de mobilisation de nos camarades dans toutes les régions de France ainsi que devant le siège d'Engie à la Défense.

En parallèle, l'ensemble des organisations syndicales a saisi le tribunal judiciaire de Paris, en référé, pour non information et non consultation des CSE.

Le jugement du 28 octobre a suspendu la vente des 29,9% des actifs détenus par Engie à Véolia ainsi que les effets de cette vente. Le tribunal a donc demandé le respect du processus imposé par l'Article L2312 et ses alinéas du code du travail sur la consultation des CSE.

Le Groupe Véolia a immédiatement fait appel de cette décision, jugée le 5 novembre et mise en délibéré pour le 19 novembre.

Force Ouvrière Suez, appuyée par la Fédération des Services Publics et de Santé, comme par la Confédération, continuera de se battre contre une casse sociale annoncée si le projet continue, et défendra les intérêts des 30 000 salariés français que compte le Groupe Suez.

Salarié(es) des pompes funèbres Les oubliés de la crise sanitaire

Au cœur de la deuxième vague, les salariés(es) des services funéraires répondront-ils autant présents comme au printemps ?

Pas si sûr, car leur niveau impressionnant d'engagement à servir les familles endeuillées dans des conditions de restrictions sanitaires indispensables mais sans précédent, a été bien mal ou pas du tout récompensé.

Quid de la prime COVID annoncée si légèrement par le Président de la République ?

Seuls quelques rares employeurs en ont distribué une et notamment OGF, le leader du marché, au bon vouloir des directions locales avec toutes les injustices qu'une telle décision a provoqué.

FO s'est insurgé contre cet acte autocratique en le dénonçant tant auprès des insti-

tutions référentes que de la Direction. Notre syndicat a alerté que les salariés, bernés une première fois, seront certainement plus réservés dans la deuxième vague.

Nous y sommes et la Direction du groupe a compris son erreur. **Nous avons enfin réussi à imposer une prime dans les régions fortement impactées selon des normes égalitaires pour tous les salariés.**

Cela sera-t-il suivi dans les autres entreprises de ce secteur?

L'Union Nationale FO du Funéraire travaille déjà à ce que l'accord négocié par FO-OGF dans son entreprise serve à l'ensemble de ce secteur, OGF en tant que 1^{er} opérateur funéraire français montrant enfin l'exemple.

FO
Des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre

**PRIME COVID CHEZ OGF:
ON N'A PAS LACHE, ON L'A OBTENUE !**

**DEPUIS LE MOIS D'AVRIL FO OGF
REVENDIQUE :
LA CREATION D'UNE VRAIE PRIME COVID
APPLICABLE SELON DES CRITERES
EGALITAIRES POUR LES SALARIES(ES) D'OGF !**

**Bien sûr, on aurait préféré plus que 200 balles et un
autre déclencheur que ce foutu Chiffre d'Affaire pour
cette mission de service public.
Mais chaque salarié a maintenant la garantie de voir
son engagement reconnu dans cette deuxième vague!**

LA DIRECTION A ENFIN COMPRIS!

FORCE OUVRIERE OGF 155 RUE DE ROME 75017 PARIS
fo.ogf@laposte.net Force ouvrière OGF

Ouverture de la Négociation Annuelle Obligatoire (N.A.O.)

Les organisations syndicales sont tenues de négocier sur les salaires, au niveau des branches professionnelles, au moins une fois par an.

La négociation porte sur les salaires de base minimum, ce qui veut dire que la branche professionnelle ne négocie pas les salaires réels mais bien les minima conventionnels.

La négociation annuelle obligatoire est un moment crucial du dialogue social au sein de la branche professionnelle car elle fixe la tendance pour les N.A.O. locales.

Dans cette période complexe et incertaine que nous traversons, crise sanitaire, fusion voire absorption d'Offices Publics de l'Habitat, il est essentiel de construire des revendications pour la N.A.O. de branche dans l'intérêt du personnel.

Après un désaccord et une année blanche en 2020, le 28 octobre dernier, s'est ouvert la négociation annuelle portant sur la **revalorisation du barème des rémunérations minimales conventionnelles dans les OPH pour 2021.**

Dès l'ouverture de cette réunion, le collège employeur a évoqué « un contexte économique difficile » (RLS). Le même motif a été donné les années précédentes.

Afin de ne pas reproduire les mêmes effets pour 2021, notre

organisation syndicale a rappelé au collège employeur son attachement à la revalorisation des minima des catégories mais a regretté toutefois, qu'en dehors de ces revalorisations trop de salariés voient leurs salaires figés.

Il n'est pas normal que l'inflation ne soit même pas couverte pour tous les salariés des OPH, quel que soit leur niveau et leur statut.

Cette première réunion a permis d'avoir un échange entre les deux collèges (employeurs – salariés). D'avoir de la part de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat tous les documents nécessaires afin de pouvoir faire des propositions pertinentes pour les prochaines réunions.

Cela a permis également de mettre en avant l'effort fait par le personnel des OPH tout au long de cette crise sanitaire.

Aussi, **les contraintes budgétaires qui s'imposent aux OPH ne doivent pas punir ces mêmes salariés.**

Pour notre deuxième rencontre, le collège employeur doit nous remettre ses propositions que nous espérons à la hauteur de nos attentes et de celles des salariés.

Il est nécessaire qu'un effort sur les salaires soit fait et que nous soyons entendus par la prise en compte de nos futures propositions lors de nos prochains échanges.

Déclaration FO faite lors de la 1^{ère} réunion

Dans ce contexte de crise sanitaire, les deux collèges, Employeurs et Salariés, doivent tout mettre en œuvre pour faire aboutir cette négociation portant sur l'augmentation des minima des catégories et niveaux qui soulignera inévitablement le respect du professionnalisme et la reconnaissance des salariés de la branche des Offices Publics de l'Habitat.

Nous ne doutons pas que la délégation des Employeurs sera très attentive et très ouverte à la proposition de notre organisation syndicale par une démarche participative et constructive afin de continuer à être attractive pour l'ensemble du personnel.

Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour que ce futur accord soit au plus près des intérêts des salariés.

Cet accord doit permettre aux OPH d'attirer des recrutements et d'offrir des perspectives motivantes qui passent notamment par une réelle évolution professionnelle.

Nous nous devons d'atteindre cet objectif, en ce qui nous concerne, nous nous y préparons.

Réorganisation de la structure

Depuis le 22 octobre, la section nationale Police Municipale a connu une transformation.

Tout d'abord, FOPM remercie **Patrick LEFEBRE** pour son travail et son implication auprès de la section FO. Il a fait valoir son droit à la retraite mais reste investi comme conseiller afin d'apporter son expérience.

La section a créé dans son bureau national, des commissions, afin de se structurer et d'apporter une meilleure visibilité et aide auprès des GD, Régions et Policiers Municipaux, ASVP, Gardes champêtres ; le but étant au plus vite la création de sections PM / ASVP/ Gardes champêtres dans chaque groupement départemental .

Nous sommes force de proposition, afin de proposer des axes de réformes et de négociations.

À l'heure où le Gouvernement fait une proposition de loi relative à la Sécurité Globale, FOPM constate une fois de plus que le compte n'y est pas.

Nous déplorons l'absence d'ouverture d'un volet social : nous ne sommes pas une Police au rabais.

Les revendications concernant le volet social seront notre socle de base pour continuer à discuter avec nos interlocuteurs !

Nous rappelons la dangerosité, la pénibilité du métier, les contraintes de disponibilités.

Le rythme de travail qui nous est imposé tout au long de la carrière tout en prenant compte

de l'âge des fonctionnaires face aux capacités opérationnelles que demande la profession.

Sur le volet opérationnel, petit rappel : nous sommes la 3^e force de Police en France avec 24 500 agents.

Effectivement la loi relative à la Sécurité Globale est un progrès mais elle ne va pas assez loin. On nous élargit nos compétences mais au regard de la délinquance, du terrorisme ou sur le principe de la libre administration des collectivités territoriales, l'armement général doit être la première des mesures.

Cette fois, nous demandons au gouvernement d'innover, d'avoir un coup d'avance.

FO Police Municipale demande donc de pallier ces états de fait par des mesures législatives et constitutionnelles, si impératives pour notre profession.

Pour le Bureau national

**Christophe LEVEILLE
Ludovic DURAND**

Secrétaires Généraux



Le feu couve toujours...

L'union nationale Force Ouvrière des Services d'Incendie et de Secours (FOSIS) a rencontré le Ministre de l'Intérieur le 24 septembre dernier pour évoquer avec lui les tensions qui règnent dans les différents départements.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Le nombre d'agressions envers les sapeurs-pompiers est en constante augmentation, et chaque jour nous frôlons le drame car elles sont de plus en plus violentes avec souvent l'usage d'arme à feu ou de mortier de feu d'artifice.

La deuxième vague de la Covid-19 touche l'ensemble du territoire. Les agents des services d'incendie et de secours (SIS) sont fortement exposés et mobilisés à nouveau, pourtant très peu d'entre eux ont perçu la prime exceptionnelle de la première vague.

Ces femmes et ces hommes au service de la population aspirent à une juste reconnaissance de leur engagement 24h/24 et 365 jours par an.

Nous avons présenté au Ministre des situations incompréhensibles, comme par exemple :

➡ Pourquoi en 2020, refuse-t-on à des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) en garde postée (12 ou 24 h), le bénéfice des journées de

fractionnement ?

Pourtant le décret est clair : « *tout fonctionnaire territorial en activité à droit ...* »

➡ Pourquoi dans un même SIS, des agents peuvent ouvrir un compte épargne temps, sauf les SPP en garde postée ?

Comment expliquer que de tous les fonctionnaires territoriaux, il n'y a que les SPP qui doivent attendre 7 années de fonction pour percevoir la NBI ?

➡ Pourquoi les SPP ne disposent-ils pas, à l'instar de nos collègues policiers nationaux et municipaux, d'une reconnaissance de leur engagement professionnel en cas de blessures graves ou d'acte de bravoure ?

A cette liste non exhaustive, il faut prendre en compte le fait que les agents des SIS ont de plus en plus de mal pour assurer leurs missions pérennes (incendies, accidents routiers, urgences vitales).

Le nombre d'interventions augmente d'année en année, mais les effectifs sont stables quand ils ne sont pas réduits. Le personnel de garde disponible est amputé pour pallier les carences des autres services (ambulanciers privés notamment).

Les temps d'intervention se rallongent car les urgences hospitalières en sous-effectif ou faute de lits disponibles, ne peuvent pas prendre en charge rapidement les victimes.

Dernière difficulté à prendre en compte... Nous avons une double autorité : l'Etat qui décide et un conseil d'administration (départements, communes, EPCI) qui paye avec sa libre administration.

De fait, trop souvent nous devons batailler deux fois pour obtenir l'application d'une négociation.

Vous comprendrez mes camarades que le chantier est vaste et les dossiers sont nombreux !





Laurent, tu viens d'être récemment élu au secrétariat fédéral, peux-tu te présenter ?

Je viens de Bretagne, né en 1970 à St Malo en Ille et vilaine j'ai migré près de Dinan dans les Côtes-d'Armor en 1991.

Marié avec Fabienne, salariée et militante FO à l'UL de St Malo et papa de deux grands garçons.

Ton parcours professionnel

Après avoir travaillé dans la restauration gastronomique durant 5 ans j'ai intégré la fonction publique d'état en 1994.

Je suis rentré en tant qu'auxiliaire, obtenu le concours d'Ouvrier d'Entretien et d'Accueil en 1995.

En 1996, j'obtiens le concours d'Ouvrier Professionnel cuisine, puis en 2000 le concours de Maître Ouvrier cuisine.

En 2017, j'ai été nommé par la collectivité technicien territorial.

Ton parcours syndical

Dès ma première année en tant qu'auxiliaire, j'ai pris une carte syndicale à FO. J'avais 24 ans.

En 2007 lors du transfert des personnels « TOS », j'ai tout de suite intégré le syndicat du département, en 2011, je suis élu secrétaire du syndicat du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Laurent MATEU

Secrétaire fédéral

En 2016, suites au décès de Stéphane RIVERON, délégué fédéral de l'époque et après l'intérim de Marcel BIARD, je suis élu délégué fédéral de la région Bretagne.

En 2017, la fédération m'intègre dans différentes commissions et me désigne comme représentant au sein de la FS4 du CSFPT.

En 2019, je suis élu sur proposition de la fédération président de la FS5 au CSFPT.

Et pour finir en 2020, les camarades m'ont fait l'honneur de valider ma candidature au secrétariat fédéral.

Tu dis avoir commencé très tôt dans le syndicalisme, mais pourquoi à Force Ouvrière ?

Dans la vie je ne suis pas du genre à attendre que les choses se passent, je prends souvent les devants car j'aime savoir ou je mets les pieds.

J'ai très vite regardé l'histoire du syndicalisme en France, et immédiatement les convictions et les valeurs FO m'ont sauté aux yeux.

Pas d'attache politique, des valeurs de camaraderie et surtout un discours clair « se battre dans et pour l'intérêt des salariés » là où les autres syndicats se battent avant tout pour des intérêts et des enjeux politiques. Ma place ne pouvait être qu'à Force Ouvrière.

Comment vois-tu ton nouveau rôle au sein de l'organisation ?

Essayer d'apporter un plus à notre organisation, en aidant les camarades sur le terrain.

Essayer de moderniser notre communication, et ainsi contribuer à faire de Force Ouvrière le syndicat dans lequel une majorité des salariés de notre pays se reconnaît.

L'actualité

Bien qu'elle soit catastrophique, les crises sanitaire et économique, l'insécurité, les réformes, etc ; je pense que l'actualité est propice au syndicalisme et que Force Ouvrière a une carte à jouer.

Le temps d'un syndicalisme d'accompagnement est révolu, un syndicalisme plus dur mais aussi plus contractuel va s'instaurer dans les années à venir.

Force Ouvrière est le syndicat qui j'en suis convaincu, répond aux exigences de demain : dur, déterminé et capable de signer des accords lorsqu'ils sont bons pour les agents.

Un petit mot pour finir...

Nos valeurs et notre détermination sont notre force, faisons-les connaître au maximum sur le terrain, répétons-les encore et encore... Ne lâchons rien, restons unis et nous serons un jour la 1^{ère} force syndicale de la FPT.